

2024 DSOL 14 DAC : Subventions (65 500 euros) à 19 associations et avenant à convention avec une d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération **2024 DSOL 14** en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à 19 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap ;

Vu l'Avis du Conseil de Paris Centre en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 12e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 14e arrondissement en date du ;

Vu l'Avis du Conseil du 18e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 19e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 20e arrondissement en date du..... ;

Sur le rapport présenté par Mme EL AARAJE, au nom de la 4e commission et par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2e commission ;

Délibère

Article 1 : Approuve la subvention d'un montant de 6 000 euros attribuée à l'association **Accès Culture**, simpa : 3301, SIRET 39902393900021, dossier 2024_09847 pour l'année 2024.

Article 2 : Approuve la subvention d'un montant de 1 500 euros attribuée à l'association **Apertura**, simpa : 187531, SIRET 82277459200015, dossier 2024_08411 pour l'année 2024.

Article 3 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros attribuée à l'**Association pour la Promotion et l'Organisation Ludiques de Loisirs** -

Apollo, simpa : 200220, SIRET 84999729500015, dossier 2024_10185 pour l'année 2024.

Article 4 : Approuve la subvention d'un montant de 7 000 euros attribuée à l'**Association Festival International du Film sur le Handicap**, simpa 202539, SIRET 81270784200017, dossier 2024_09296 pour l'année 2024.

Article 5 : Approuve la subvention d'un montant de 1 200 euros attribuée à l'**Association Laure Volpato Arts au diapason**, simpa 187373, SIRET 53802805100018, dossier 2024_09949 pour l'année 2024.

Article 6 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros attribuée à l'**Association Valentin Haüy**, simpa : 109, SIRET 775566654800018 dossier 2024_10132 pour l'année 2024.

Article 7 : Approuve la subvention d'un montant de 3 000 euros attribuée à l'association **Bien Hêtre**, simpa 196960, SIRET 82797633300019, dossier 2024_10043 pour l'année 2024.

Article 8 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros attribuée à l'association **Cercle Chevaliers d'Assas**, simpa : 224, SIRET 43409086600030 dossier 2024_09798 pour l'année 2024.

Article 9 : Approuve la subvention d'un montant total de 7 000 euros (DSOL dossier 2024_05161 : 4 000 euros et DAC dossier 2024_10181 : 3 000 euros) attribuée à la **Compagnie Air de Danse**, simpa : 183752, SIRET 522288801500024, pour l'année 2024.

Article 10 : Approuve la subvention d'un montant de 3 300 euros attribuée à l'association **Compagnie les rêves fous**, simpa 20520, SIRET 51838579400020, dossier 2024_04944 pour l'année 2024.

Article 11 : Approuve la subvention d'un montant de 2 500 euros attribuée à l'association **Constrictor**, simpa 107201, SIRET 53093975000028, dossier 2024_03446 pour l'année 2024.

Article 12 : Approuve la subvention d'un montant de 2 500 euros attribuée à l'association **Handinamik**, simpa : 186058, SIRET 82330784800015 dossier 2024_09962 pour l'année 2024.

Article 13 : Approuve la subvention d'un montant de 3 000 euros attribuée à l'association **La Fabrique de la Danse**, simpa : 187977, SIRET 82440307500032 dossier 2024_09108 pour l'année 2024.

Article 14 : Approuve la subvention d'un montant de 3 000 euros attribuée à l'association **La Grande Plage**, simpa : 199145, SIRET 90140131500014 dossier 2024_09851 pour l'année 2024.

Article 15 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros attribuée à l'association **La Maison de la conversation**, simpa : 197064, SIRET 89203455400014, dossier 2024_10033 pour l'année 2024.

Article 16 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros attribuée à l'association **La Table Ouverte**, simpa 11025, SIRET 52100558700022, dossier 2024_10029 pour l'année 2024.

Article 17 : Approuve la subvention d'un montant de 9 000 euros attribuée à l'association **Notre café Marais**, simpa 204811, SIRET 88915583400019, dossier 2024_10137 pour l'année 2024.

Article 18 : Approuve la subvention d'un montant de 1 800 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Personimages**, simpa 5721, SIRET 33164751100046, dossier 2024_09960 pour l'année 2024.

Article 19 : Approuve la subvention d'un montant de 1 700 euros attribuée à l'association **Poésie du Ventre**, simpa 184196, SIRET 47925403900023, dossier 2024_10064 pour l'année 2024.

Article 20 : La dépense sera imputée, à hauteur de 62 500 euros sur les crédits DSOL et à hauteur de 3 000 euros sur les crédits DAC, du budget de fonctionnement de l'année 2024 de la Ville de Paris et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.